

début de la session. Il nous est donc loisible d'examiner et de critiquer les postes relatifs à tous les ministères de l'État pour ce qui est du douzième du budget principal, des budgets et des crédits supplémentaires pour l'année se terminant le 31 mars 1958. Cette façon de procéder est quelque peu inusitée, mais dans les circonstances présentes j'en suis satisfait.

L'honorable T. A. Crerar: Honorables sénateurs, je n'ai pas l'intention de poser d'autres questions au leader du Gouvernement (l'honorable M. Haig), mais j'aimerais formuler quelques observations d'ordre général et lui dire que le nouveau Gouvernement devrait étudier très sérieusement le régime des budgets supplémentaires de dépenses. Lors de mon entrée au Parlement, la coutume établie exigeait que le Gouvernement, en présentant son budget principal au Parlement, énumère les montants requis pour la prochaine année; on ne devait demander de crédits supplémentaires que dans des circonstances extraordinaires et pour des dépenses imprévisibles au moment où le budget régulier était préparé et soumis au Parlement. Cette année, on nous a soumis trois catégories de crédits supplémentaires. La première série a été soumise par le Gouvernement précédemment, avant que les Chambres soient prorogées, on nous a demandé de voter d'autres crédits supplémentaires. Et maintenant que se tient une nouvelle session sous un autre régime, on nous demande d'étudier encore d'autres crédits. La somme globale que représentent ces divers crédits supplémentaires soumis au Parlement s'élève à près de 200 millions de dollars. Il est bon de rappeler qu'en 1939, avant la guerre, le montant global des sommes qu'on a demandé au Parlement de voter s'élevait environ à 550 millions de dollars. Or, nous en sommes rendus à des crédits supplémentaires dont le montant global atteint presque la moitié de ce chiffre.

J'aimerais, lorsque le budget des dépenses pour 1959 sera étudié par le gouvernement, comme il le sera avant longtemps si l'on n'en a pas déjà commencé l'examen, que le ministre des Finances adopte une nouvelle façon de procéder. Je ne révèle aucun secret en déclarant que cette habitude de demander des crédits supplémentaires les uns après les autres découle, dans une certaine mesure, des méthodes adoptées durant la guerre. Mais nous devrions retourner à des méthodes plus pratiques. Le leader du Gouvernement fait partie du cabinet et je l'en félicite chaleureusement. J'espère qu'il examinera ma proposition et peut-être en fera part à son collègue, le ministre des Finances. Que celui-ci donne avis à tous les ministères qu'ils doivent présenter à l'occasion du budget principal des dépenses les prévisions totales des sommes

dont ils auront besoin durant l'année financière suivante et que le budget supplémentaire,—on ne devrait pas recourir à plus d'un bill de subsides supplémentaires au cours d'une même session,—soit réservé aux dépenses imprévues qui peuvent surgir après la présentation du budget principal. Je fais cette proposition parce que nous nous accoutumons à en prendre trop à notre aise avec l'administration de l'argent des contribuables.

Comme le disait hier soir le sénateur de Rosetown (l'honorable M. Aseltine), certains des chefs de dépenses que renferme le budget supplémentaire présenté par le nouveau Gouvernement au Parlement découlent de nouvelles initiatives, mais plus de la moitié des quelque 80 millions sont demandés par divers ministères. Si l'on parcourt la série des budgets supplémentaires, on remarque que certains ministères demandent des montants de plus en plus élevés dans chacun d'eux. A mon sens, c'est une vilaine habitude à prendre. Je comprends bien la situation où se trouve la nouvelle administration et je suis disposé à me montrer bien indulgent. Somme toute, les ministres ont tout à apprendre dans leurs nouveaux postes, et il est bien naturel,—mon collègue du Golfe (l'honorable M. Power) en conviendra sans doute avec moi,—que les hauts fonctionnaires des divers ministères exigeront plus de fonds s'ils croient pouvoir les obtenir. Je peux fort bien m'imaginer quelque haut fonctionnaire se présentant devant son ministre pour lui dire: "Voici ce qu'il nous faut faire et nous désirons que vous présentiez un budget supplémentaire". Je peux vous fournir des exemples. Prenons la Société Radio-Canada pour laquelle le sénateur de New-Westminster (l'honorable M. Reid) professe beaucoup d'affection.

L'honorable M. Reid: Et comment! (*Exclamations!*)

L'honorable M. Crerar: Les demandes de la Société incluses dans le budget principal des dépenses, dont nous votons une fraction par l'intermédiaire du présent bill, se chiffraient par \$34,250,000. Il s'agissait des services de radiodiffusion et de télédiffusion. Ensuite les services de diffusion à l'étranger ont demandé plus de 1.8 million, soit, dans le budget principal si vous vous y reportez, un montant dépassant les 36 millions. Honorables sénateurs, 36 millions constituent une jolie somme. Du moins, c'est ce qu'on pensait autrefois. Nous trouvons dans le nouveau budget supplémentaire présenté par la nouvelle administration que Radio-Canada demande encore \$8,155,000, ce qui porte le total de ses dépenses pour l'année financière à plus de 44½ millions. Où allons-nous nous arrêter?